

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

14 Mai 2007 à Wentzwiller

Membres présents:

- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- SEVERAC Michel, Michelbach le haut
- DELMOND Max, Folgensbourg
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- BADER Anita, Michelbach le Bas
- MEYER Bernard, Hagenthal le Bas
- COULOT Michèle, Hagenthal le haut
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- SCHMITT Fernand Wentzwiller
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- UEBERSCHLAG Bernard, Knoeringue
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller

Excusés : Messieurs OSER, ESCALIN, HOHLER et Mmes OTT et TROENDLE

Assistent : Melle Frédérique Miesch, Melle Catherine Royer, Monsieur Xavier Heslouin (partiellement)

Secrétaire de séance : Madame Catherine Bubendorff

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence. Monsieur le Président s'associe à ses salutations et expose qu'il s'agira d'une séance constructive où nous discuterons projets et actions de développement.

I/ Approbation du PV du 26 Mars 2007 à Michelbach le Haut

II/ Affaires Financières :

- Approbation des dossiers Dotation de Développement Rural
- Approbation du programme de développement local 2007
- Approbation du financement de la Maison de l'Emploi et du Service Info jeunes
- DM
- Recherche de prêt pour le financement de la crèche de Ranspach le Bas
- Demande de ligne de trésorerie (Service enfance et ordures ménagères)
- Demande de nouveau prêt relais pour la ZAC d'Attenschwiller
- Opération de transfert de l'actif budget annexe enfance jeunesse

III/ Commissions services aux habitants

- Dossiers subvention associative

IV/ Commission Environnement –Cadre de vie

- Réductions Ordures Ménagères
- Admission en non valeur
- Avenant au contrat programme de durée Eco Emballages
- Lancement de la consultation « collecte du verre »

V/ Commission Services aux Communes

- Nouveau règlement d'attribution de subvention
- Lancement de la consultation « entretien de l'éclairage public »

VI/ Divers

Monsieur le Président précise que le compte rendu de la séance budgétaire n'ayant pas été transmis avec l'invitation, son approbation est repoussée. De même, la commission services aux communes n'ayant pas finalisé sa réflexion sur l'attribution des subventions associatives, le règlement sera vu lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Président propose que l'ordre du jour soit un peu modifié afin de permettre à Xavier Heslouin d'être libéré après avoir présenté ses dossiers. Le conseil donne son accord.

II. Affaires Financières :

1. Programme de développement local 2007

Mademoiselle Miesch expose que la charte de développement local élaborée en 2001 arrive à échéance, par conséquent le Conseil Général nous demande d'entreprendre un travail pour l'élaboration d'une nouvelle charte de développement local. Il s'agit d'un document stratégique et prospectif, il s'agit de déterminer sur la base de l'état des lieux un certain nombre d'actions et d'enjeux qu'il convient de réaliser. Il est rappelé que la conclusion de cette charte permet d'obtenir un financement important pour les postes d'agent de développement ainsi qu'un soutien financier pour les opérations que nous souhaitons mettre en place. Monsieur le président précise qu'il a évoqué l'idée auprès des services du conseil général de retarder cette réflexion après les élections municipales mais que celui-ci nous conseille de commencer la réflexion sans plus tarder. Le parti est pris de travailler sur l'état des lieux dans un premier temps.

Fiche action N° 1 : Réalisation d'une nouvelle charte intercommunale de développement 2008 -2014

Résultats concrets attendus :

- disposer d'un état des lieux actualisé réalisé par un cabinet extérieur au territoire
- organiser un moment de réflexion où l'ensemble des acteurs du territoire dégage les enjeux de développement
- dégager des pistes d'actions pour la nouvelle charte et évaluer les moyens financiers à mettre en œuvre

Niveau financier :

Le coût de l'opération n'est pas encore connu, la consultation auprès des bureaux d'études sera lancée à l'été. Nous nous basons sur les chiffres figurant dans le Vademecum, à savoir 45 600 € TTC pour solliciter la subvention.

Recettes

- Conseil Général du Haut Rhin	:	22 800 €
- Communauté de Communes Porte du Sundgau	:	22 800 €

Fiche action N° 2 : Soutien au poste d'agent de développement généraliste

L'agent de développement généraliste joue un rôle central dans le fonctionnement de la Communauté de Communes Porte du Sundgau, il a en charge la mise en œuvre du projet de développement et l'administration générale.

Cette année, les missions de l'agent de développement seront principalement :

- mettre en œuvre la nouvelle charte de développement, travail en commission pour l'élaboration de l'état des lieux
- travailler à la mise en place du système de Transport à la demande
- mettre en place le chenil de passage
- travailler à la communication en direction des habitants (site internet et magazine)

Niveau Financier :

- Salaires et Charges	:	44 000 €	
- Documentation	:	1 500 €	
- Frais de déplacement	:	700 €	
			Total : 46 200 €

Recettes :

- Conseil Général via DL	:	22 800 €
- Communauté de Communes Porte du Sundgau	:	23 400 €

Fiche action N° 3 : Soutien au poste d'agent de développement spécialisé - services à la population

Mademoiselle Miesch expose qu'à l'occasion de la réflexion sur la gestion du service enfance et la reprise en régie directe de la crèche de Hagenthal le Bas, il a été évoqué le renforcement de l'équipe administrative de la Communauté de Communes Porte du Sundgau par le recrutement d'une personne chargée d'assurer le fonctionnement de ces établissements et d'impulser une réflexion sur la politique en matière de direction des seniors, qu'il s'agisse d'animations ou d'équipements. Le Conseil Général prévoyant des financements possibles, il est proposé de présenter une fiche action. Il sera discuté prochainement du profil du poste, des missions et du recrutement de cet agent à l'occasion d'une prochaine réunion de conseil. La fiche action présentée auprès du Conseil Général porte sur la rémunération de cet agent pour le deuxième semestre 2007.

Niveau Financier :

- Salaires et Charges	:	20 000 €	
- Documentation	:	1 000 €	
- Frais de déplacement	:	500 €	
			Total : 21 500 €

Recettes :

- Conseil Général via DL	:	8 600 €
- Communauté de Communes Porte du Sundgau	:	13 000 €

Fiche action N° 4 : Soutien au poste d'agent de développement thématique - animateur Gerplan et développement économique

Les missions de cet agent sont en 2007 principalement les suivantes : suivre l'étude de faisabilité de la zone d'activité d'Attenschwiller, travailler à la mise en place de la deuxième déchetterie à Michelbach-le-Haut, travailler à la mise en place des sentiers de découverte prévus dans le Gerplan et aux actions de mise en valeur de l'environnement et de sa protection.

Niveau Financier :

- Salaires et Charges	:	34 000 €	
- Documentation	:	1 500 €	
- Frais de déplacement	:	7 00 €	
			Total : 36 200 €

Recettes :

- Conseil Général via DL	:	14 400 €
- Communauté de Communes Porte du Sundgau	:	21 800 €

Fiche action N° 5 : Création d'un chenil de passage

La brigade verte de notre secteur dessert la Communauté de Communes Porte du Sundgau ainsi que la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Dans le cadre de ses missions la brigade verte est amenée à récupérer les chiens en divagation. Dans la mesure du possible, la brigade verte tente de trouver les propriétaires de l'animal par le biais du tatouage ou de l'identification électronique mais tous les animaux n'en disposent pas. A défaut de trouver rapidement les propriétaires et ne disposant pas de locaux adaptés pour les garder en l'attente de trouver les propriétaires, les chiens sont amenés à la SPA à Mulhouse. L'équipe perd ainsi au moins deux heures d'intervention sur le terrain et l'expérience montre que les propriétaires de l'animal se manifestent généralement dans les 48 heures.

Face à ce constat :

- perte de temps pour la brigade en terme de déplacement et absence de travail de terrain pendant cette période,
- nécessité pour les propriétaires de se déplacer jusqu'à Mulhouse pour récupérer l'animal (temps de déplacement) et que les horaires de la SPA sont très restreints ce qui allonge d'autant la présence du chien au sein de la SPA et le stress de l'animal et des maîtres,

il est proposé d'équiper le territoire d'un chenil de passage. Ce chenil commun à la CC des 3 Frontières et à la Porte du Sundgau se situerait sur la Commune de Hagenthal le Bas dans un endroit isolé des habitations mais desservi par les réseaux (électricité, eau). La brigade verte pourrait ainsi garder pour quelques jours les animaux dans de

bonnes conditions d'hygiène laissant ainsi aux propriétaires la possibilité de récupérer leur animal dans un endroit situé à proximité de leur domicile. Les propriétaires payeront un forfait de séjour pour récupérer l'animal, ce forfait couvrira les frais de nourriture et de soin engendrés durant leur temps de garde dans le chenil de passage. Il s'agit bien d'un hébergement temporaire, si les propriétaires ne se sont pas manifestés dans un certain délai, l'animal sera confié aux bons soins de la SPA à Mulhouse.

Résultats concrets attendus :

- plus de présence sur le terrain de la brigade verte
- recentrage sur les missions premières de la brigade verte
- services apportés aux habitants
- réduction des nuisances et de la pollution car moins de déplacement

La commune de Hagenthal le Bas met à disposition par voie de convention et à titre gracieux de la Communauté de Communes Porte du Sundgau un terrain situé près du golf et disposant de différentes commodités (électricité...) à proximité en vue d'implanter ce chenil de passage. Les travaux devraient débuter au cours de l'été et s'achever avant l'hiver.

L'opération figurera sur le budget investissement de la collectivité. Les dépenses programmées sont chiffrés à 9 300 € HT (terrassement, chenils, clôture, branchement aux réseaux...)

Plan de financement :

- Conseil Général du Haut Rhin : 40% du montant HT	:	3 720 €
- Communauté de Communes des Trois Frontières (aide)	:	3 500 €
- Communauté de Communes Porte du Sundgau	:	2 080 €

Fiche action N°6 - Création d'un service de transport à la demande

Madame Bubendorff réalise un rapide exposé de ce projet. Elle précise qu'aujourd'hui le conseil n'a pas à se prononcer sur la réalisation ou non de cette opération et ses conditions mais il doit simplement autoriser le président à déposer des demandes de subvention.

Elle précise que ce dossier est traité à l'échelle du Pays de St Louis et des Trois Frontières qui a proposé une mission d'assistance pour l'élaboration d'un avant projet opérationnel qui a été présenté au comité de pilotage.

Le souhait est de permettre aux habitants de se déplacer dans les différents villages de la Porte du Sundgau et de permettre aux habitants de rejoindre l'agglomération ludovicienne et ses raccordements aux autres modes de transport ainsi que la ville d'Altkirch qui exerce une certaine attractivité en matière de commerces et de services.

Résultats concrets attendus :

- permettre la mobilité de la population au sein du territoire et vers les pôles d'attractivité
- améliorer les conditions de vie des personnes âgées dans les villages, en leur permettant d'accéder plus facilement aux services et commerces et favoriser ainsi leur maintien à domicile
- permettre aux jeunes et aux ménages non motorisés de se déplacer plus aisément sur et en dehors du territoire
- conforter l'activité économique locale en améliorant l'accessibilité aux commerces, services et équipements implantés dans les communes
- limiter la progression de la circulation automobile et des nuisances qu'elle génère, en encourageant la population à utiliser, autant que faire se peut, les transports collectifs ; il s'agit de favoriser l'intermodalité et d'optimiser l'organisation des trajets
- doter le territoire d'un service de transport relativement innovant et renforcer ainsi son attractivité

Caractéristiques fonctionnelles du service :

- il n'y aura pas d'itinéraires fixes et d'horaires définis, les trajets dépendront des réservations effectuées ; les circuits seront élaborés en fonction de la demande, dans un souci d'optimisation des courses.

- les horaires seront libres dans la limite de la plage horaire de fonctionnement définie : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30, du lundi au samedi (à l'exclusion des jours fériés).
- l'exploitation du service sera confiée à des prestataires, taxis ou entreprises de transport.
- pour réserver, le client appellera un numéro spécifique qui le mettra en relation avec un chargé de clientèle. Ce dernier enregistrera sa demande.
- l'organisation du système sera basée sur une centrale d'information et de réservation, qui sera équipée d'un logiciel spécifique.
- les montées et descentes se feront à des points d'arrêts précisément déterminés et matérialisés par du mobilier.
- les courses seront déclenchées dès qu'un client demandera le service
- la course demandée pourra être réalisée en petit véhicule de transport en commun (moins de 9 places) ou en véhicule léger (taxi) selon le nombre de personnes à transporter.
- deux zones de tarification seront instaurées : la première correspondant au périmètre de la communauté de communes et la seconde appliquée à un trajet effectué vers un pôle extérieur (St-Louis, Altkirch, notamment). Dans ce deuxième cas de figure, le prix du ticket sera légèrement majoré.

Les catégories d'usagers concernés

Fonctionnant en dehors des heures de pointe, le service s'adressera aux :

- personnes âgées : le T.A.D. répondra à leurs attentes en terme de confort dans les véhicules, de « convivialité », de sécurité, et de délais d'attente réduits
- aux jeunes (en dehors des créneaux scolaires), qui gagneront en autonomie pour leurs déplacements liés à la pratique de loisirs
- aux personnes non motorisées (personnes dans l'incapacité physique, financière ou matérielle de se déplacer). Le T.A.D. facilitera en quelque sorte leur insertion sociale. D'après le recensement de 1999, ce sont près de 250 ménages qui ne disposent pas de véhicules personnels dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, soit 8.5% des ménages de cette zone.

Echéancier de réalisation :

A l'heure actuelle, nous avons sollicité les services du Conseil Général afin que nous soit accordé une délégation de compétence en matière de transport. Nous comptons lancer cette opération d'ici la fin d'année sachant qu'au préalable il nous faut mener une opération de sensibilisation, d'informations sur ce nouveau service et que des investissements sont à prévoir pour la matérialisation des points de prise en charge.

Plan de Financement :

Investissement :

Dépenses :

Mise en place de la signalétique des points de prise en charge : 7 500 € HT

1^{ère} Tranche en 2007 : 15 points de prise en charge (estimation 500 €/ point)

Recettes investissement :

Conseil général du Haut Rhin via DL : 3 000 € HT

Comcom Porte du Sundgau : 4 500 € HT

Fonctionnement :

Dépenses

Pour information, l'expérimentation est envisagée sur une phase de 3 ans, soit 2007-2010.

Pour l'année 2007, il s'agit essentiellement de lancer le service de TAD, en lançant une campagne d'informations et de sensibilisation : Création d'un logo pour ce service, dépliant d'information, plans du réseau...

Dans le meilleur des cas, nous pourrions lancer le service de TAD au mois, d'octobre, novembre 2007, donc une subvention pour un déficit de fonctionnement de 3 mois est sollicitée.

Déficit d'exploitation sur 3 mois	:	2 000 € TTC
Campagne d'information et de lancement	:	6 000 € TTC

Recettes

Conseil Général du haut Rhin via DL	:	4 000 €
Région Alsace	:	2 000 €
Communauté de Communes Porte du Sundgau	:	2 000 €

Monsieur UEBERSCHLAG Bernard souhaite connaître les déficits d'exploitation de ce service. Les prévisions font apparaître un déficit de 10 000 € la première année de fonctionnement, 20 000 € la deuxième et 30 000 € la troisième. La comcom peut prétendre à une aide du Conseil Général à hauteur de 50% de ce déficit par le biais d'un contrat transport qui devrait assurer cette aide pendant une durée de 5 ans. Une aide dégressive de la Région Alsace sur le fonctionnement est également possible avec un soutien de 20% la première année, puis 10% la seconde et la troisième et dernière année 5%. Des subventions sont également possibles auprès de l'ADEME mais elles sont plus aléatoires.

Madame Bubendorff précise qu'un déplacement est programmé le 25 mai prochain au Val de Villé pour rencontrer les élus de ce territoire et discuter de leur expérience de TAD qu'ils vivent depuis près de 4 ans maintenant. Les personnes souhaitant participer à ce déplacement sont priées de se faire connaître rapidement.

Fiche action N°7 : Equipement mobilier de la crèche de Ranspach-le-Bas

Une des nouveautés du programme de développement local est de permettre lors de l'ouverture d'un équipement de présenter une demande de subvention pour le mobilier. Il est donc proposé de solliciter le solde de l'enveloppe de développement local 2007 pour financer partiellement l'acquisition du mobilier de la crèche de Ranspach le Bas (équipement informatique, matériel pédagogique, installations téléphonique, équipement électroménager...)

Au total l'investissement mobilier pour cette crèche qui accueillera à terme 30 enfants est chiffré à 109 000 € HT. Un tableau joint précise la répartition des dépenses entre les différents postes.

La consultation des entreprises sera lancée avant l'été 2007, l'ouverture de la structure aux enfants est programmée début 2008. Les dépenses sont inscrites au budget annexe enfance de la collectivité et se chiffrent au total à 109 000 € Ht.

Les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- Caisse d'Allocations Familiales	:	40 000 €
- Conseil Général via DL	:	29 100 €
- Comcom Porte du Sundgau	:	41 220 €

Fiche Action N°8 : Formation aux premiers secours pour les animateurs bénévoles et les assistantes maternelles

La communauté de Communes de la Porte du Sundgau mène depuis sa création une politique en direction de la jeunesse. Une des premières actions étaient la mise en place d'animations d'été, ce dispositif repose sur la participation de bénévoles associatifs et de parents qui acceptent dans le cadre de leur congé de consacrer quelques heures ou jours à destination des enfants en vue de leur faire découvrir leurs hobbies, passions, savoir faire.

Continuer de faire vivre cette pratique de partage par des bénévoles est une volonté forte de l'intercommunalité, en pratique, on se rend compte que certaines personnes n'osent pas se lancer dans cette aventure car la prise en charge de quelques enfants pour la pratique d'une activité est une responsabilité importante. Par ailleurs, les animateurs bénévoles ont également manifesté le souhait d'être mieux encadrés et formés à la prise en charge d'enfants.

Par ailleurs, différentes assistantes maternelles ont manifesté leur envie de bénéficier d'une formation aux gestes de premiers secours auprès de l'animatrice du R.A.M. Il est donc envisagé de mettre en place un cycle de formation afférents aux gestes de premiers secours à destination des assistantes maternelles et des bénévoles impliqués dans les actions d'animation.

La campagne de formation sera lancée en septembre 2007 avec plusieurs sessions de formation et devrait s'achever fin 2008. Une quarantaine de personnes devraient être formés. Des organismes de formation tels que la Croix Blanche, la Protection civile ... seront contactés pour proposer les formations adéquates.

Coût de l'opération :

40 personnes avec un coût de formation de 80 € : 3 200 € TTC

Recettes de l'opération :

- participation « symbolique » des candidats - 10 € : 400 €
- participation conseil général via DL : 1 280 €
- Communauté de Communes Porte du Sundgau : 1 520 €

Madame Bubendorff suggère que la formation soit également proposée aux ATSEM. Il est répondu que pour l'heure cela n'est pas prévu mais qu'une nouvelle fiche action pourra être proposée l'année prochaine.

Fiche Action N° 9 : Les Estivales du Landsrkon - Action Priorité partagée - Développer l'attractivité touristique du territoire

Le chœur d'hommes d'Attenschwiller est une chorale composée de 40 hommes et se produit régulièrement lors de festivals et concerts dans les églises, cathédrales d'Alsace mais également dans différentes régions de France et à l'étranger. Forts de ces expériences et passionnés par les richesses patrimoniales, ils souhaitent aujourd'hui valoriser le château de Landskron en partenariat avec l'association « Pro Landskron » qui gère et restaure le château.

L'idée des « estivales du Landskron » est de faire revivre le château pendant 3 jours et de recréer la vie médiévale en proposant au public toute une palette d'animation :

- présence pendant les 3 jours d'une troupe médiévale qui proposera au public des joutes guerrières, des chants, des explications sur les costumes et sur la vie du moyen-âge
- expositions de métiers d'autrefois (sabotier, tailleur de pierre, forgeron...)
- déambulations de conteuses sur les thèmes médiévaux
- création d'un jardin botanique médiévale
- présence d'une harmonie de St-louis
- visites guidées du château par les bénévoles de l'association « Pro Landskron »
- point d'orgue de festival : faire vibrer en soirée les vieilles pierres par des concerts de différents chœurs d'hommes invités (suisse et allemand).

Résultats concrets attendus :

- renforcer l'attractivité touristique du territoire avec un objectif de quelques 700 visiteurs sur 3 jours
- créer une véritable dynamique associative autour de cet événementiel en fédérant les différents acteurs locaux : bénévoles associatifs, élus, techniciens de la CCPS
- valoriser le château du Landskron et l'action des bénévoles associatifs qui le restaure
- pérenniser ce festival et renforcer le partenariat collectivité locale-association avec une édition bisannuel

La manifestation se déroulera le dernier week-end de juin 2007 au château du Landsrkon à Leymen.

La Communauté de Communes Porte du Sundgau versera directement une subvention de 1 500 € et apportera une aide en nature se décomposant comme suit : prêt gratuit de matériels (panneaux de signalisation, sonorisation, tentes de réception), mise à disposition de personnel pour montage des structures chapiteau, promotion sur le site internet de la manifestation, article de 1.5 pages dans le magazine de la Communauté de Communes Porte du Sundgau dont la publication a spécialement été avancée pour permettre la promotion de cette manifestation. Cette aide en nature est estimée à 1 500 €, soit une aide totale de 3 000 € que la comcom apportera à cette manifestation.

Dépenses prévisionnelles totales : 13 000 €

Recettes prévisionnelles :

- Entrées (700 personnes sur 3 jours) : 3 500 €
- Conseil Régional d'Alsace : 1 000 €
- Sponsors (crédit mutuel..) : 1 000 €

- Communauté de Communes Porte du Sundgau (1 500 € en numéraire et 1 500 € en nature)	3 000 €
- Conseil Général du Haut Rhin via DL	: 4 500 €

Monsieur Baumgartner souhaite savoir si l'entrée sera payante, il lui est répondu qu'une participation de 5 € sera demandée. Le président souligne que c'est une chance d'avoir des associations qui portent ce type de projets, nous pouvons si nous nous en donnons les moyens créer un évènement du type de celui de St Gilles dans le Val de Villé. Il propose qu'une réflexion soit engagée pour arriver à la pérennisation de cette manifestation dans le temps et qui contribuera à l'attractivité touristique de notre territoire.

Fiche action N°10 : Festival Rock de l'Est

L'association Oreille absolue souhaite organiser un festival de Rock avec un volet prévention et commerce équitable sur le territoire. Le lieu d'implantation de ce festival est la commune de Michelbach le Haut. S'agissant d'une manifestation intercommunale permettant notamment aux jeunes musiciens du territoire de se produire sur scène, il est proposé de soutenir cette action et de solliciter également le soutien du Conseil Général.

Les dépenses totales prévisionnelles se chiffrent à 9 900 €, une subvention de 2 000 € est sollicitée par le biais de la charte de développement local.

Le président souhaite que soit menée une réflexion sur l'articulation Festival Sound Go et ce festival dont les objectifs sont quasiment similaires. Monsieur Heslouin et la commission sont chargés d'y travailler.

Fiche action N° 11 : Réalisation d'une étude de faisabilité - ZAC d'Attenschwiller

la Communauté de Communes Porte du Sundgau, futur maître d'ouvrage de l'opération souhaite s'attacher les services d'une structure professionnelle apte à la conseiller sur le plan technique, et à l'assister aussi bien dans la conduite des procédures que dans les relations avec l'aménageur. Il s'agit donc de déterminer les conditions opérationnelles, juridiques et financières de la zone d'activité en déterminant le coût global et détaillé de ce projet par la prise en compte de l'ensemble des contraintes liées au site.

Les missions qu'elles souhaitent confier au prestataire retenu sont principalement les suivantes :

1. Etudes préalables en vue de déterminer le positionnement de la zone d'activités d'Attenschwiller compte tenu des besoins des entreprises, du contexte économique et foncier local, du positionnement géographique de la commune par rapport aux voies de communication (aspects économique - études de marchés)
2. Etude de la faisabilité technique du projet : contraintes et exigences liées au site, définition des études d'urbanisme et les études opérationnelles nécessaires à la réalisation et estimation des coûts
3. Bilan des réseaux divers existants et définition technique du raccordement (eau, assainissement, gaz, télécommunications, chiffrage des coûts et obtention de l'accord des différents concessionnaires, définition des contraintes en matière de sécurité incendie et de la loi sur l'eau et en définir le coût)
4. Définir l'organisation de la voirie : voirie interne, traitement des raccordements à la RD, stationnement, conception des chaussées, traitements paysagers
5. Préconisations en terme de gestion environnementale (déchets, énergies, eau, paysage...)
6. Proposition de scénarii d'aménagement de la zone : organisation des parcelles, de la voirie, aménagements paysagers, signalétique.. et chiffrage du coût par lot
7. Conseil pour le choix du mode d'aménagement (aménagement direct ou indirect - présentation des avantages et inconvénients des différentes solutions) : Etude des dispositifs possibles en matière d'aménagement, Présentation des droits et des devoirs mutuels des co-contractants, conséquences et risques financiers... Conseil, montage financier et indication des subventions possibles

Une réflexion pourra être menée de manière complémentaire sur l'intérêt ou non de proposer sur ce site des outils d'accueils tels qu'une pépinière d'entreprise, des bâtiments relais...

Résultats concrets attendus :

- disposer d'un avis éclairé sur le positionnement de la zone, la stratégie à adopter
- permettre aux entreprises de s'implanter sur notre territoire dans de bonnes conditions
- éviter le départ d'entreprises locales du territoire en raison du manque de foncier adapté à leurs besoins

- arriver à proposer plus d'emplois au niveau du territoire, ne pas être uniquement un territoire résidentiel et augmenter les ressources fiscales de la Communauté de Communes Porte du Sundgau par le biais de la taxe professionnelle de la zone

Niveau technique :

Il s'agit avant tout d'une étude de faisabilité et d'une assistance afin de monter avec le plus d'efficacité possible le premier grand dossier économique menée par l'intercommunalité. La consultation pour trouver un bureau d'études sera lancée fin mai - début juin 2007.

Le coût de l'opération est estimé à 35 000 € TTC. La dépense devrait être engagée en 2007 et s'achever en 2008.

- Conseil Général (60% du montant TTC)	:	21 000 €
- Région via le contrat de Pays	:	8 000 €
- Communauté de Communes Porte du Sundgau	:	6 000 €

Vu la charte intercommunale de développement local signé en 2001 avec le conseil général du Haut Rhin

Vu le vade mecum de la politique de développement local du CG 68 validé par la commission de l'Aménagement et de la territorialité en date du 19 février 2007

Vu l'enveloppe annuelle de 66 800 € dont dispose la Communauté de Communes Porte du Sundgau pour financer des actions de développement local

OUI les explications de Mademoiselle Frédérique Miesch

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE d'inscrire au titre du programme de développement local - année 2007, les actions suivantes :

Axe N° 1 de la charte : Amélioration de la qualité de la vie et des services aux habitants

Action 1 : Création d'un chenil de passage commun à la Communauté de Communes Porte du Sundgau et à la Communauté de Communes des Trois Frontières

Financement sollicité auprès du CG 68 : 3 720 €

Action 2 : Création d'un service de Transport à la demande zonal

Financement sollicité auprès du CG 68 : 7 000 €

Action 3 : Equipement mobilier de la crèche de Ranspach-le- Bas

Financement sollicité auprès du CG 68 : 29 100 €

Action 4 : Formation aux premiers secours pour les animateurs bénévoles et les assistantes maternelles

Financement sollicité auprès du CG 68 : 1 280 €

Action 5 : Les Estivales du Landskron - Développement de l'attractivité touristique

Financement sollicité auprès du CG 68 : 4 500 €

Action 6 : Festival Rock de l'Est

Financement sollicité auprès du CG 68 : 2 000 €

Axe N°2 de la charte : Renforcement de l'attractivité du territoire

Action 1 : Etude de faisabilité - création d'une zone d'activités à Attenschwiller

Financement sollicité auprès du CG 68 : 21 000 €

Axe N° 4 de la charte : Développement d'une solidarité intercommunale forte

Action 1 : Réalisation d'une charte intercommunale de développement 2008-2014

Financement sollicité auprès du CG 68 : 22 800 €

Action 2 : Poste d'agent de développement généraliste

Financement sollicité auprès du CG 68 : 22 800 €

Action 3 : Poste d'agent de développement spécialisé

Financement sollicité auprès du CG 68 : 8 600 €

Action 4 : Poste d'animateur économique - Gerplan

Financement sollicité auprès du CG 68 : 14 400 €

CHARGE le président de déposer toutes demandes de subvention utiles pour permettre le financement de ces actions

CHARGE le président de régler toutes démarches utiles

2. Projet Dotation de développement Rural

Mademoiselle Miesch expose que la Préfecture dispose chaque année d'une enveloppe financière qu'elle attribue librement en fonction des projets présentés par les intercommunalités. Nous ne sommes donc pas assurés que nos dossiers soient retenus, ni du montant que nous pouvons espérer. Par ailleurs, il est souligné qu'une priorité est réservée aux dossiers qui débouchent sur la création d'emplois.

Il est proposé de déposer 3 dossiers : le premier dossier concerne le transport à la demande où une aide de 15 000 € est sollicité pour la signalétique à mettre en place ainsi que la campagne de publicité à réaliser pour annoncer la mise en place du service.

Il est également sollicité une aide de 50 000 € pour la création de la déchetterie de Michelbach-le-Haut. A l'heure actuelle les estimations prévisionnelles pour ce projet sont de 300 000 € HT (achat des terrains, constructions, équipements, et frais de maîtrise d'œuvre). Monsieur UEBERSCHLAG Bernard souhaiterait connaître qui a réalisé cette estimation, Mademoiselle Royer l'informe que c'est la DDAF qui a le marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Il est également proposé de déposer un dossier pour le projet de sentiers de découverte. Il s'agit d'un projet mené par un groupe de travail, le but étant à terme de proposer dans chaque commune un circuit de découverte et un circuit reliant les communes entre elles.

Les 4 circuits pressentis reliant les communes de Hagenthal le Bas, Hagenthal le Haut, Wentzwiller et Folschbourg sont présentés. A l'heure actuelle, il s'agit d'une réflexion qui est conduite par un groupe de travail et la commission cadre de vie n'a pas encore été saisie de ce dossier mais il est nécessaire de déposer dès à présent les demandes de subvention, d'où la présentation aujourd'hui de ce projet.

Une subvention de 10 000 € est sollicitée pour ce projet.

Vu la possibilité de financement offerte par la dotation de développement rural dont le but est de financer des projets ayant trait au développement économique, au développement touristique, au développement social, au développement culturel et à l'environnement

Vu les projets que la Communauté de Communes Porte du Sundgau souhaite mettre en place en 2007-2008,

OUI les explications de Madame Bubendorff sur le système de Transport à la demande et de Monsieur Fernand Schmitt pour le projet de sentiers de découverte et de déchetterie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

PROPOSE qu'au titre de la programmation 2007 de la dotation de développement rural les projets suivants soient présentés en vue d'un éventuel soutien à hauteur de

- Mise en place d'un service de transport à la demande zonal	:	15 000 €
- Réalisation de sentiers de découverte	:	10 000 €
- Création d'une déchetterie intercommunale dans le bassin nord	:	50 000 €

CHARGE le président de déposer toutes demandes de subvention utiles pour permettre le financement de ces actions

CHARGE le président de régler toutes démarches utiles

3. Approbation du financement de la maison de l'emploi et du service infos jeunes

Mademoiselle Frédérique Miesch expose que le conseil avait déjà traité de ce dossier l'année dernière. Les Pays de St Louis et du Sundgau ont conjointement déposé un dossier de labellisation afin de créer une maison de l'emploi. Le but de cette maison de l'emploi est de proposer en un lieu unique l'ensemble des services ayant trait à l'emploi (ANPE, Assedic, Unedic...) pour une meilleure efficacité et prise en charge des demandeurs d'emplois. Un regard particulier sera également porté sur les besoins en formation et l'observation du marché de l'emploi local. Une convention de financement a été signée avec l'Etat qui apportera un soutien pour le fonctionnement à hauteur de 80%, une aide du conseil général et régional est aussi programmée. Concernant le reliquat de financement, il a été proposé qu'à l'échelle du Pays de St Louis et des Trois Frontières une répartition soit faite entre les 3 comcoms en prenant en compte le potentiel fiscal et le nombre d'habitants.

Il semble difficile de ne pas soutenir une action dont le but est de favoriser l'emploi dans notre secteur mais comme souligné par monsieur Bernard UEBERSCHLAG ce n'est pas une obligation pour la comcom d'adhérer et de financer cette maison de l'emploi. Il s'interroge sur l'opportunité de se positionner dès à présent car il est possible que le nouveau gouvernement risque peut être de changer cette politique. Il est donc proposé de signer en l'état la proposition de financement et de préciser que l'accord du conseil communautaire sur toute modification éventuelle de notre participation sera demandé.

Monsieur le président fait part au conseil de la position du bureau de demander une meilleure harmonisation des différents organismes Infobest, Régio tri Rhena, EtB, services info jeunes afin de limiter les participations financières qui sont sollicitées auprès des collectivités pour le fonctionnement de ces organismes.

Vu la délibération en date du 27 mars 2007 du conseil communautaire donnant un accord de principe à l'adhésion de la Communauté de Communes Porte du Sundgau à l'association pour la Maison de l'Emploi

Vu la labellisation du projet de Maison de l'Emploi

Vu la nécessité de boucler le plan de financement, l'Etat ne contribuant qu'à hauteur de 80% des dépenses de fonctionnement de cette structure

Vu la proposition de l'association de la Maison de l'emploi de répartir le solde des dépenses entre les 3 intercommunalités du Pays en prenant en compte le potentiel fiscal et le nombre d'habitants

Vu la réunion de bureau du 23 avril dernier où ce projet et le financement ont été discutés

OUI les explications de Mademoiselle Miesch Frédérique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

ACCEPTE de participer au financement du fonctionnement de la Maison de l'Emploi pour la période 2007-2010 de la manière suivante :

- Année 2007	:	592 €
- Année 2008	:	2 267 €
- Année 2009	:	2 670 €
- Année 2010	:	4 295 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de financement à venir entre l'association de la Maison de l'Emploi et la Communauté de Communes Porte du Sundgau

PRECISE que tout changement de la participation financière de la collectivité sera soumis pour approbation au conseil communautaire

CHARGE le président de régler toutes démarches utiles

Concernant le service info jeunes, le président rappelle que l'année dernière nous avons refusé de verser 0.50 € par habitant comme demandé en raison des différentes hausses successives de participation déjà accordées. La demande de cette année porte sur une aide à 0.42 € par habitant. Le bureau propose de réserver une suite favorable à cette demande.

VU le bilan d'activités 2006 du service Info jeunes dont la mission est de suivre les jeunes dans leur démarche d'insertion et de recherche d'emplois

VU la demande de subvention adressée par le SIJ à la Communauté de Communes Porte du Sundgau d'un montant de 3200 €

VU l'avis favorable du bureau en date du 23 avril 2007

LE COMITE DIRECTEUR, a l'unanimité:

DECIDE d'attribuer une subvention pour l'année 2007 au service info jeunes d'un montant de 3 200€

AUTORISE le Président à réaliser toutes démarches utiles

4. Décision modificative

Monsieur le président expose que, à l'occasion de la création du budget enfance jeunesse en début d'année, du matériel a été oublié dans la liste des amortissements, il convient donc de prendre une décision modificative n° 1 du budget enfance.

Où les explications de Monsieur le Président exposant qu'à l'occasion de la création du budget enfance jeunesse en début d'année, il a été oublié du matériel et qu'il convient de modifier les amortissements

Le conseil communautaire, à l'unanimité

ACCEPTTE la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

D6811 : Dotation aux amortissements 1 115 € (augmentation de crédits - dépenses)

R 7552 : Prise en charge budgets annexes 1 115 € (augmentation de crédits - recettes)

Investissement :

D 020 : Dépenses imprévues Investissement 1 115 (augmentation de crédits - dépenses)

R 2802 : Concessions et droits similaires 740 € (augmentation de crédits - recettes)

R 28158 : Amortissements autres matériels 275 € (augmentation de crédits - recettes)

5. Recherche de Financement pour la crèche de Ranspach le Bas

Monsieur le président expose qu'il est nécessaire de consulter des organismes financiers afin d'obtenir un prêt pour le financement de l'opération crèche de Ranspach le Bas. D'après les inscriptions budgétaires, un besoin de financement de 140 000 € était programmé. Il souligne que nous avons obtenu un prêt de 50 000 € auprès de la MSA. Une discussion s'engage sur le montant à solliciter auprès des organismes bancaires, compte tenu des conditions actuelles des prêts et des éventuelles plus values, il est proposé qu'une consultation pour un prêt de 120 000 € soit lancée.

VU le plan de financement de l'opération crèche de Ranspach le Bas

VU la nécessité de contracter un prêt pour couvrir le financement de cette opération à hauteur de 120 000 €

LE COMITE DIRECTEUR, a l'unanimité:

AUTORISE le président à consulter différents organismes bancaires en vue de trouver un prêt à hauteur de 120 000 €

AUTORISE le Président à réaliser toutes démarches utiles

6. Recherche de lignes de Trésorerie

VU la nécessité de disposer d'une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 € pour le budget annexe ordures ménagères en raison de l'encaissement après réalisation de la prestation des redevances ordures ménagères

VU l'expiration prochaine de cette ligne de trésorerie de 200 000 €

VU la création du budget annexe enfance et le retard prévisible dans le versement de l'aide de la CAF pour le fonctionnement de la crèche, et l'intérêt de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € pour le budget enfance jeunesse

LE COMITE DIRECTEUR, a l'unanimité:

AUTORISE le président à consulter différents organismes bancaires en vue de trouver :

- une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € pour le budget ordures ménagères

- une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € pour le budget annexe enfance

AUTORISE le Président à réaliser toutes démarches utiles

7. Demande de prêt relais pour la ZAC d'Attenschwiller

Monsieur le président expose que l'intercommunalité avait conclu un prêt relais pour financer l'achat des terrains. Ce prêt conclu à l'origine avec le crédit mutuel arrive à échéance le 31 octobre prochain. L'opération ZAC n'étant pas finalisée il convient de demander une prolongation du délai ou de solliciter un nouveau prêt. L'autorisation est donc demander au conseil de consulter les banques pour trouver un nouveau prêt relais.

VU le prêt relais d'un montant de 100 000 € souscrit par la Communauté de Communes Porte du Sundgau auprès du Crédit Mutuel arrivant à échéance le 31 octobre 2007

VU l'état actuel de l'avancement du projet de ZAC sur la commune d'Attenschwiller

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité:

AUTORISE le président à consulter différents organismes bancaires en vue de trouver un nouveau prêt relais pour le financement de l'acquisition des terrains de la ZAC d'Attenschwiller à hauteur de 100 000 €

AUTORISE le Président à réaliser toutes démarches utiles

8. Opérations de transferts de l'actif du budget annexe enfance jeunesse

- projet de délibération non encore validé par le percepteur, elle sera donc présentée au conseil ultérieurement -

III. Commission services aux habitants

Attribution de subvention associative

Monsieur le Président expose que la commission services aux communes s'est réunie pour étudier les demandes de subvention émanant du Foyer Club de Ranspach-le- haut et de la bibliothèque de Wentzwiller. Dans la mesure où ces associations sont ouvertes à des personnes issues de la CCPS et que le règlement ne précisait pas que l'association doit posséder des membres actifs issus de plusieurs communes de la CCPS, il n'y a pas lieu de refuser de verser la subvention car elle remplit les conditions actuelles du règlement.

Concernant les estivales du Landskron, il s'agit d'une avance de subvention, la subvention du CG68 transitera certainement par nous et le conseil sera amené à se prononcer à nouveau sur un versement de subvention au bénéfice de cette association.

Vu la charte intercommunale de développement signé en 2001 avec le conseil général du Haut Rhin

Vu le vademecum de la politique de développement local du CG 68 validé par la commission de l'aménagement et de la territorialité le 19 février 2007

VU la délibération du Comité Directeur réuni en séance du 02 octobre 2002 à Hagenthal-le-haut, fixant les règles générales d'attribution de subventions associatives et leur montant,

Vu le programme d'actions 2007 de développement local qui prévoit un financement du conseil Général pour les Estivales du Landskron et le festival Rock de l'Est

Vu la réunion de la commission services aux communes réunie le 10 mai 2007 pour évoquer les dossiers de demande de subvention associative

Vu la réunion du comité de pilotage en date du 14 mai 2007

Vu les dossiers de demande de subvention déposée par les associations

OUI les explications de Mademoiselle Frédérique Miesch

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE le président à verser les subventions associatives suivantes :

- Foyer Club de Ranspach le Haut : 780 €

- Bibliothèque de Wentzwiller : 1 140 €

- Association Liederkrantz pour le projet les Estivales du Landskron :

avance de subvention d'un montant de 1 500 € dans le cadre de l'action N° 5 du programme 2007 de développement local

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

IV. Commission Environnement - Cadre de Vie

1. Réductions ordures commerciales

OUI les explications de Melle Catherine Royer concernant les réductions Ordures commerciales à accorder

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE d'accorder les réductions Ordures Commerciales suivantes :

Folgensbourg

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
SOLAR	28 rue de Hagenthal	68220	Folgensbourg	2006 titre 67	60,00 €	Entreprise arrivée le 01/07/2007
					<u>60,00 €</u>	

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

2. Admission en non valeur

Le président souhaite reporter ce point car il semblerait que toutes les recherches n'aient pas été faites. Il demande aux communes de nous aider dans la recherche des personnes qui nous sont redevables et précise que des saisies sur salaire sont possibles.

3. Avenant au programme de durée Eco Emballages

Melle Royer précise que cet avenant porte sur les conditions de reprise des matériaux et plus précisément sur le prix de reprise du verre et sur le traitement des bouteilles plastiques ayant contenu des corps gras alimentaires.

Vu le Contrat Programme de Durée (CPD- barème D) du 1^{er} janvier 2007 avec Eco-Emballages

Vu la proposition d'avenant d'Eco-Emballages

Le conseil Communautaire, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer l'avenant N°1

CHARGE le Président de régler toutes les modalités nécessaires et de signer tous les documents nécessaires

4. Lancement de la consultation « collecte du verre »

Vu la nécessité de procéder à une nouvelle consultation compte tenu de la fin du marché actuel de collecte du verre

Le conseil Communautaire, à l'unanimité

AUTORISE le Président à lancer l'appel d'offres relatif à la collecte du verre sur le territoire de la Communauté de Communes,

CHARGE le Président de régler toutes les modalités nécessaires et de signer tous les documents nécessaires

V. Commission services aux communes

1. Nouveau règlement d'attribution de subvention

Monsieur le Président précise que la réflexion de la commission n'est pas finalisée à ce jour et propose de remettre ce point. Les membres du conseil acceptent.

2. Lancement de la consultation « entretien de l'éclairage public »

Vu la nécessité de procéder à une nouvelle consultation compte tenu de la fin du marché actuel d'entretien de l'éclairage public

Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à lancer l'appel d'offres relatif à l'entretien de l'éclairage public sur le territoire de la Communauté de Communes,

CHARGE le Président de régler toutes les modalités nécessaires et de signer tous les documents nécessaires

VI. Divers :

Aucun point n'étant soulevé la séance est clôturée à 21 heures et est suivie du verre de l'amitié offert par la municipalité de Wentzwiller.